

Compte Rendu du CA de l'UL du 12/03/2019 par le SNPTES

Le CA débute à 9h08.

Procurations : 5

1. Informations du Président

Président : Accueil d'un nouveau représentant étudiant suppléant, Maxime MORGANO.

Président : concernant les droits d'inscription des étudiants extra-communautaires, les décrets ont été présentés au CNESER hier (3 pour, plus de 60 contre) avec différenciation des droits entre niveaux Licence, Master et Ecoles d'Ingénieurs. Cela ne s'applique pas aux doctorants. Le décret évoque aussi les droits nationaux, et garantit d'une certaine façon le fait qu'ils n'évolueront qu'avec le coût de la vie. Pour l'année qui vient, a priori, nous pourrions exempter partiellement les étudiants concernés (les étudiants déjà présents en France aujourd'hui seront exonérés et le taux autorisé d'exemption reste à 10% des étudiants, sans comptabiliser ceux présents). En bref, l'UL pourrait exempter 4 500 à 5 000 étudiants primo-entrants.

Président : décret sur la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pris, des modulations seront peut-être à apporter à la marge par rapport à ce que l'UL avait prévu, mais rien de très important.

Président : déclaration commune des Présidents d'université contre l'antisémitisme.

Président : discussion avec les EPST/EPIC sur l'ordre des tutelles dans les articles, cela pouvant avoir une incidence sur le classement de Shanghai. Le site d'accueil doit être cité en premier.

Président : Nicolas FRESSENGEAS chargé de mission par le Président auprès du VP Recherche sur les questions de science ouverte.

Président : de nouveaux Directeurs/trices d'un certain nombre de composantes UL ont pris leurs fonctions.

2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 5 février 2019

Une représentante du Collège A précise que les crédits d'information doctorale ne sont pas des crédits ECTS.

Vote : unanimité pour.

Enjeux stratégiques

3. Compte Financier 2018 de l'Université de Lorraine

Analyse du Compte Financier par l'Agent Comptable

Rapport de gestion de l'Ordonnateur

Intervention des Commissaires aux Comptes

Analyse du Compte financier par l'Agent Comptable.

(i) Faits marquants :

- a. Poursuite des opérations de PPP avec Eiffage : mise à disposition du bâtiment biologie-santé (investissement de 51 M€). Capital emprunté en 2 projets : 44 M€.
- b. Mise en place de la CVEC : 584 k€ perçus fin 2018 à titre d'avance (25% des étudiants inscrits avec contribution de 41 €/étudiant). Le solde sera versé en 2019.
- c. Travaux comptables préparatoires à la réactivation du projet relatif à l'inventaire physique. Sortie de près de 47 000 fiches d'immobilisation relatives à des équipements de valeur nette comptable (VNC) égale à 0, comme des ordinateurs datant de 1993 par exemple... Au cours de 2019, un marché public sera établi pour choisir un inventariste. La réserve des Commissaires aux Comptes (CC) sur notre bilan financier pourrait être levée l'an prochain.
- d. Poursuite des travaux relatifs à la qualité comptable.
- e. Charges de personnels : passifs sociaux à hauteur de 20 k€ liés à la modification de rémunération des CET et charge à payer exceptionnelle de 1,7 M€ concernant les PAMSU (Praticiens Agréés Maîtres de Stage des Universités). Auparavant les gratifications n'étaient pas chargées, mais depuis 2018 le praticien peut faire un choix conduisant à une rémunération chargée.
- f. Nouveau mandat des CC (ancien cabinet, Mazard, reconduit).

(ii) Comptabilité Générale

Les résultats sont positifs pour les 3 structures : UL (+4,7 M€), Fondation NIT (+7,5 k€), CFA (+33,5 K€). Résultat budgétaire également positif pour les 3 structures, avec +642 k€ pour l'UL.

Sur les 5 derniers exercices, les résultats de l'UL sont toujours positifs, c'est donc une tendance de fond (environ +3,5 M€/an en moyenne). L'an dernier, le résultat de +6,7 M€ était exceptionnel. Tous les ans, les charges augmentent, mais également les produits, donc bonne dynamique de l'établissement.

La Masse Salariale (MS) est en augmentation maîtrisée (+1,4%, soit 6,4 M€). Le poste principal est le GVT (+2,6 M€), la compensation de la CSG (+2,1 M€). Le ratio MS/produits encaissables (rigidité) passe de 84 à 82,9%. L'augmentation de la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) compense quasiment l'augmentation de MS.

L'augmentation des autres charges (+3 M€) est contenue mais à suivre. On note une augmentation conséquente des charges liées aux PPP et remboursements d'emprunts (taux fixe de 1,5% sur 25 ans) : total de +1,3 M€ soit +256% mais prévu et compensé par les versements de l'Etat avec léger décalage temporel...). Les charges non décaissables (32% de l'ensemble des charges) sont en constante augmentation (nouveaux bâtiments sans effet sur la trésorerie puisqu'on ne décaisse pas ces charges). Sous-traitance, fournitures administratives sont en augmentation, déplacements et frais de mission, publicité et relations publiques sont stables. Augmentation modérée sur nettoyage et frais de service.

Produits en augmentation (+2,1%) entre 2017 et 2018. La SCSP est également en augmentation (+6,5 M€), elle représente 85,5% de nos produits encaissables. Les ressources propres sont passées de 12,5 à 14,8% des produits encaissables entre 2014 et 2018, ce qui est un bon point. Les droits de scolarité, les prestations de recherche, et surtout la Formation Continue sont en augmentation. Mais diminution sur les subventions de nos partenaires (Métropoles, Région, ANR, Europe...) à -4,4 M€ soit -1,5%. La taxe d'apprentissage se maintient (2,9 M€ soit +1,1%).

La Capacité d'Autofinancement (CAF) se maintient à un bon niveau avec 15,3 M€ (dont 47 k€ de vente de nos biens, en constante progression). Légère diminution par rapport à 2017.

Trésorerie : elle est en hausse d'un peu plus de 11 M€. En valeur nette, elle s'élève à 89,2 M€. Une grosse partie est gagée (avance de nos fournisseurs). Donc pas d'alerte et pas de tension, mais la trésorerie non gagée est en baisse (-0,5 M€). On est à 57 jours de charges décaissables (le contrôleur de la DGFIP estime qu'on devrait être à 60 jours).

Un représentant du collège A demande si l'engagement du MESRI sur le remboursement des PPP est inscrit dans le marbre ou s'il pourrait être remis en cause.

L'agent Comptable précise un engagement ferme du MESRI.

VP CA : rapport de gestion de l'ordonnateur

Plafond des emplois état utilisé à 94%, on ne peut pas en payer plus (5 864). En investissement, les Crédits de Paiement (CP) sont utilisés à 84,5% seulement. Le taux de réalisation des recettes d'opérations pluriannuelles est de 90%. Les encaissements de recettes ne sont pas toujours à la hauteur attendue.

Le fonctionnement est en hausse de +6,2% mais près de 10M€ de CP non consommés. L'établissement peut avoir des soucis de visibilité. Le solde budgétaire est en amélioration à +20 M€.

La variation de trésorerie prévue était de -8,4 M€ alors qu'elle est positive de +11 M€, soit 20 M€ d'écart, ce qui doit entraîner une réflexion. La CAF est satisfaisante, mais écart de plus de 4 M€ avec la prévision.

Le Fond de Roulement (FdR) est de 153 M€ mais est à amputer de 82 M€ sur des projets en cours, une bonne partie restante est immobilisée donc prudence.

Conclusions : des points positifs, concernant la maîtrise de la prévision de MS et la réalisation des recettes non affectées. Mais la qualité de la programmation budgétaire est à améliorer. Il faut revoir la programmation budgétaire des opérations pluriannuelles (delta de 20 M€ de la trésorerie). Le taux d'exécution en Autorisations d'Engagement de fonctionnement est médiocre (92%), ce qui fait 5 M€ de moyens alloués non utilisés. Il faut donc revoir l'allocation des moyens dans l'établissement (au niveau des Pôles Scientifiques et Collégiuns mais aussi au sein de ceux-ci) et déterminer si les moyens ne sont pas trop importants dans certaines structures. La situation financière de l'UL est saine, et la soutenabilité 2018 confirmée.

Président : les Pôles Scientifiques et Collégiuns doivent regarder dans leur périmètre la répartition des moyens. L'établissement connaît ceux qui sont systématiquement en sous ou sur dotation.

DGS : les Directions sont concernées tout autant.

Rapport des Commissaires aux Comptes (CC)

Rappel de l'opinion 2017 : pour la Fondation NIT, certification pure et simple. Pour l'UL, certification avec 1 réserve (absence d'inventaire physique récent mais les CC notent le lancement des opérations préalables à un inventaire physique en 2019) et 1 observation (comparabilité des comptes par rapport à l'exercice précédent difficile).

Opinion 2018 : pour la Fondation NIT, certification pure et simple. Pour l'UL, certification avec 1 réserve (absence d'inventaire physique récent) et 1 observation (comparabilité des comptes par rapport à l'exercice précédent difficile).

Conclusions du Président : soutenabilité de nos comptes, mais nos résultats restent modestes. Des gros efforts ont été réalisés. La MS est toujours contrainte, l'augmentation des charges est globalement maîtrisée. On n'est pas certains que les coûts soient toujours pris en compte dans les projets. Nos comptes sont en bonne santé et sont sincères.

Votes :

- Approbation des comptes FNIT, CFA, UL, agrégés (4 votes) : unanimité pour.
- Arrêt des éléments d'exécution budgétaires : unanimité pour.
- Imputation des comptes de réserve sur les fonds de roulement respectifs de la fondation NIT, du CFA, de l'UL (3 votes) : unanimité pour.

4. Convention 2018-2022 du Site Lorrain de Recherche Publique

Point reporté.

5. Réponse à l'Appel à Projets « Universités Européennes » (information)

VP International : l'UL et les Universités associées ont répondu à l'appel à projet, avec EURCrossBorderAlliance : 6 universités de la Grande Région + Université de Sofia (St Kliment Ohridski) + Université de Kaunas (Vytautas Magnus University). Des partenaires associés : Luleo (Suède), Université de Pau et Pays de l'Adour, Katowice.

But : construire les universités de demain, sachant que les transfrontaliers représentent 30% de la population européenne : faciliter et systématiser la mobilité des étudiants (renforcer la culture européenne des étudiants et personnels), disséminer nos résultats sur d'autres frontières européennes (ces projets doivent présenter un modèle, donc pas unique par définition, et il faut montrer comment il peut être étendu).

D'ici à 2025, 50% des diplômés de l'alliance devront avoir bénéficié d'une mobilité (réelle ou virtuelle) ; une véritable éducation européenne devra être donnée à nos 173 000 étudiants ; définir une preuve de concept sur l'entrepreneuriat en lien avec les S3 transfrontaliers ; conférence des universités transfrontalières. 54 projets ont été déposés, 60 M€ sont disponibles pour une douzaine de projets sélectionnés. Les résultats de la sélection seront donnés avant l'été, un deuxième tour aura lieu à l'automne 2019, les recalés du premier tour pourront re-candidater.

Vie Universitaire

6. Attribution de subventions aux associations et aux organisations étudiantes au titre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) – 1^{ère} tranche de 2019

[Vote](#) : unanimité pour.

7. Bilan du FSDIE (information)

VP Étudiante : 94 associations ont fait appel au FSDIE en 2018. 230 demandes ont été subventionnées, à hauteur de 322 k€. Progression constante des financements accordés depuis 2013. Le nombre de projets a connu un pic en 2016, une légère diminution en 2018. Les principales catégories (fixées nationalement) qui ressortent sont la culture artistique, le sport, la citoyenneté, le fonctionnement.

Ressources Humaines

8. Campagne d'emploi 2019 : publication des emplois de personnel enseignant du second degré – 2eme vague

[Vote](#) : unanimité pour.

9. Campagne d'avancement de corps et de grade des personnels Ingénieurs et Techniciens de Recherche et de Formation (ITRF) contractuels : volume 2017, 2018 et 2019 de « promouvables »

DGS : le Président a voulu dès le départ l'équité de traitement entre les contractuels et les titulaires. Par ailleurs, les contractuels ne doivent pas être mieux traités que les titulaires. Le volume des promotions est proportionnel à celui des titulaires, en grade (automne) comme en corps (printemps) avec prise de fonction au 1^{er} septembre. En 2019, on cumule 3 années, ce qui donne un volume plus important des possibilités (11 pour les corps, 56 pour les grades). Il n'y aura pas de rétroactivité des dates d'effet. L'exigence de qualité des dossiers fait que les possibilités non utilisées (si pas assez de bons dossiers) seront perdues. Des possibilités ont été ajoutées après discussion avec le CT, comme quoi le dialogue social fonctionne.

Une représentante BIATSS demande la part des contractuels dans l'établissement.

DGS : 1162 BIATSS et 1162 enseignants selon les derniers chiffres, soit environ 16,5% de l'ensemble des personnels pour chaque catégorie.

[Vote](#) : unanimité pour.

10. Emplois BIATSS proposés au mouvement intra académique 2019

Président : ce point ne sera pas mis au vote mais une explication est nécessaire. Ces postes concernent des postes contractuels AENES et ITRF (catégorie C). L'établissement ne sait pas se dépêtrer des postes AENES : les concours sont externes à l'UL, ils sont ouverts (ou non) par le Rectorat, le régime indemnitaire est supérieur dans l'éducation nationale par rapport à l'ESR, les postes ne sont donc souvent pas pourvus.

Le CT s'est prononcé unanimement contre le tableau, mais plus généralement contre la politique de gestion de l'AENES à l'UL.

Un nouveau CT a été convoqué mais les membres n'ont pas souhaité siéger donc le Président ne souhaite pas présenter le point et veut qu'on voie comment avancer sur ce sujet.

DGS : le faible volume proposé n'est pas une exception (le volume était exactement le même en 2016). Ce sont les composantes qui ne souhaitent pas que des postes soient proposés, pas la DRH ou la Présidence. En 2018, nous avons publié 10 postes, 2 ont été pourvus... On ne peut que regretter la position des Organisations syndicales, d'autant que le DRH avait préparé une présentation d'explications sur la position de l'UL.

Votre représentant intervient pour remercier le Président de son souhait de ne pas faire passer le point au vote (ce dernier répond que de toute façon le CT ne s'est pas exprimé, donc il ne le peut pas), précise qu'on connaît bien et partage le souci que posent les concours AENES, mais il souligne un problème d'information car il n'était pas précisé pourquoi les postes ne sont pas mis au concours. Les 8 jours entre les 2 CT auraient pu (dû) permettre le dialogue social et cette explication, car il faut comprendre les OS qui ont reçu une nouvelle convocation sans explication avec le même tableau, comme si on le leur soumettait à nouveau pour simplement obtenir un vote et faire passer le point en CA. Toutes les OS, réformistes ou contestataires, ont pris le même positionnement. Cela souligne bien un malaise...

NB : en 2016, le point avait été présenté comme information et non soumis au vote du CT...

Un représentant BIATSS souligne le défaut de communication, en effet.

Président : cette situation est la même chaque année. Il invite les OS à l'accompagner lorsqu'on dira aux contractuels occupant ces postes qu'ils vont partir car le poste sera mis à concours.

Patrimoine Immobilier

11. Déclaration d'inutilité publique d'une parcelle de l'Université de Lorraine en vue de la réalisation d'un programme du CROUS de logements neufs et de services "CROUS" associés sur le site de Brabois-Sante (54)

VP Patrimoine Immobilier : le projet avance bien côté CROUS, mais au cas où il ne se concrétiserait pas, l'UL pourra récupérer cette parcelle, donc ce n'est pas une complète déclaration d'inutilité publique.

12. Déclaration d'inutilité de la parcelle AI 287 sise rue du jardin Botanique à Villers les Nancy en vue d'une requalification en domaine public routier de la Métropole du Grand Nancy

13. Avenant 3 au Contrat de Partenariat Public-Privé (CPP) MIM/LEM3, destiné à la prise en compte des Fiches Modificatives actées depuis la mise à disposition des bâtiments intervenue le 31 mai 2017

VP Patrimoine Immobilier : modification de certaines redevances, mais elles sont prises en charge par l'Etat donc cela ne change rien à notre budget.

[Vote groupé sur les points 11 à 13 : unanimité pour.](#)

Recherche & Valorisation

14. Dossiers "Fonds Régional de Coopération pour la Recherche" (FRCR) en réponse à l'Appel à Projets 2019 de la Région Grand Est

15. Contingent CS et Taux de rémunération des enseignants invités à compter de l'année universitaire 2019-2020

[Vote groupé sur les points 14 et 15 : unanimité pour.](#)

Formation & Insertion Professionnelle

16. Ouverture du Diplôme Inter Universitaire (DIU) Enseigner l'informatique au lycée

[Vote : unanimité pour.](#)

17. Abaissement de la capacité d'accueil en L1 Hébreu

VP CA : cette demande s'inscrit dans une procédure quelque peu d'urgence. L'équipe pédagogique n'est pas en capacité de faire face à un afflux d'étudiants. Comme cette formation est délivrée à distance, des enseignants extérieurs pouvaient intervenir, mais cette possibilité s'est réduite cette année. Par ailleurs, des dégradations de comportement des étudiants ont été observées (mails désobligeants, forte pression sur les enseignants, incapacité à déterminer si les devoirs rendus ont bien été traités par l'étudiant). Il semblerait qu'un certain nombre d'inscriptions à cette licence soient de façade, les taux de passage d'examens et de réussite (15% en moyenne sur 5 ans) sont bas.

Président : effectivement, tous les étudiants qui s'inscrivent ne viennent pas pour une bonne raison...

Un représentant étudiant entend bien les raisons, mais demande pourquoi se limiter à 30 dossiers ?

VP CA : on constate environ 20 réussites par an, donc 30 semble un bon calibrage.

[Vote : 5 abstentions, autres pour.](#)

18. Politique tarifaire 2019-2020 de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV)

Un représentant du Collège A s'interroge : s'il y a une politique tarifaire de l'établissement, comment fait une composante qui veut mettre en œuvre une opération de FTLV vis-à-vis d'une entreprise ? Ces valeurs sont-elles des minima, ou autre chose ?

VP Conseil de la Formation : ceci est un cadre, la composante peut se rapprocher des services adéquats. In fine, elle devra voter ces tarifs.

[Vote : unanimité pour.](#)

Achats & Marchés Publics

19. Bilan du Plan d'Action des Achats (PAA) 2018

Directeur des achats : le bilan 2018 présente deux grands types d'éléments : la première catégorie recense les marchés qui ont permis à l'UL de faire des économies d'achat (le gouvernement nous demande 2% d'économie par an). La deuxième catégorie correspond aux 4 domaines dans lesquels nous devons nous inscrire dans une politique nationale (attribution à des PME, dispositions sociales et/ou environnementales par exemple).

Un grand nombre de marchés a été renouvelé cette année.

Sur 5 ans, 8 M€ ont été économisés avec les marchés, sachant que 85% de nos achats se font dans ce cadre. Désormais, il est difficile d'atteindre le chiffre de 2% (nous ne sommes qu'à 1,2 M€ cette année sur 110 M€). Nous n'avons plus de marge de manœuvre, d'autant que nous ne voulons pas rogner sur la qualité des prestations.

[Vote : unanimité pour.](#)

Affaires Financières

20. Politique de recouvrement et utilisation de la saisie à tiers détenteur (SATD)

Agent Comptable : le recouvrement des recettes lui incombe, en fonction de la politique définie par l'ordonnateur. Nous fonctionnions avec un huissier de justice, mais désormais les Agents Comptables peuvent utiliser la saisie à tiers détenteur (aller directement recouvrer des sommes auprès des employeurs des débiteurs ou auprès de leur banque par exemple). Ceci concerne moins de 10% des recouvrements contentieux de l'UL.

Le CA est amené à se prononcer sur le seuil de poursuite. Il est de 150 € actuellement, mais la saisie à tiers détenteur coûtant autour de 100 €, il est proposé de remonter ce seuil à 300 €.

[Vote : unanimité pour.](#)

21. Règlement de gestion des reliquats des projets de recherche

VP CA : dispositions transitoires et urgentes pour 2019. Le terme reliquat fait référence aux crédits non consommés sur des projets. Normalement ces sommes devraient aller dans le FdR et revenir aux composantes seulement en investissement. L'UL a proposé que les composantes puissent bénéficier des crédits de fonctionnement équivalents au non consommé. Seulement le dispositif est financé par les moyens annualisés de l'établissement, et l'an dernier nous étions à 1,4 M€ ce qui a fait que l'UL n'a pu ouvrir les crédits en 2019. Par ailleurs, un certain détournement a pu avoir lieu en utilisant des crédits d'un autre contrat, ce qui génère du reliquat.

Nouveau dispositif qui rappelle que l'utilisation des reliquats est possible uniquement si les comptes de l'UL sont positifs ; cela apporte une réponse rapide pour 2019 ; il est précisé que le non consommé doit être correctement généré ; si un reliquat « négatif » existe, il peut être imputé à l'unité de recherche.

Un représentant du Collège A invite à faire attention qu'en toute fin de projet, des délais de livraison peuvent être tributaires des fournisseurs, il faut laisser de la souplesse.

[Vote : unanimité pour.](#)

Vie Institutionnelle

22. Statuts de l'EA 7488 Composés Alimentaires : Biofonctionnalités et risques NeuroTOXiques (CALBINOTOX)

[Vote](#) : unanimité pour.

23. Statuts de l'EA 4632 Laboratoire de Chimie et Physique – Approche Multi-échelle des Milieux Complexes (LCPA2MC)

Une représentante du Collège A note que les doctorants ne sont pas électeurs du porteur de projet, alors que le CT a proposé qu'ils soient également électeurs du Directeur.

La SG signale que le CA ne peut pas modifier ce point car la composante dispose d'une indépendance statutaire. Il ne peut que proposer à la composante de revoir ses statuts.

Président : propose que les statuts soient renvoyés à la composante pour potentielle modification.

24. Désignation d'un membre du collège Usagers du Conseil d'Administration, appelé à siéger au Bureau du Conseil d'Administration en tant que titulaire (en remplacement de M. Gauthier THONIN démissionnaire)

VP CA : Maxime MORGANO est candidat.

[Vote](#) : unanimité pour.

25. Bilan des actes pris par le Président de l'Université de Lorraine en vertu de sa délégation (information)

Question diverse

Un représentant du Collège A repose sa question sur la possibilité d'une mission médiation.

Président : pas contre l'idée, mais la commission Qualité de Vie au Travail s'est déjà emparée de la question, puisqu'un GT médiation a été mis en place. D'ailleurs il propose que le chargé de mission proposé par l'administrateur, O. CACHARD, membre du Sénat, intègre le groupe de travail mis en place, à voir ensuite s'il faut ou pas nommer un chargé de mission sur la question. Par ailleurs, la médiation est aussi une prérogative forte du CHSCT.

Le représentant du Collège A dans une réponse écrite à la VP RH, considère que sa demande est de nature différente. Il souhaite que le collègue mène une mission d'étude et de benchmarking sur le sujet afin de rendre au CA une proposition. Le terme indépendance lui paraît important, d'où la proposition. Cela n'est pas équivalent à ce que la commission QVT et le CHSCT peuvent mener. Ce serait une approche courageuse que de mettre cela en place. Une médiation est une procédure particulière, c'est difficile que le CHSCT ou la commission QVT puissent évaluer tous les cas. Il insiste donc sur le fait qu'on vote la mise en place d'une mission d'audit pour montrer l'importance du point.

Président : ne mettra pas au vote un point qui est déjà l'objet d'un GT de la commission QVT. Ce n'est pas la bonne façon de procéder.

Un représentant BIATSS pense que si on vote cela, on semblerait montrer qu'on remet en cause le travail de la commission QVT.

Fin du CA à 15h15.

Votre élu représentant du SNPTES au CA de l'UL
Bernard DUSSOUBS